

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 6 Mars 2017

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix sept -----

et le 6 Mars-----

Date de
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

25/02/2017

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
25/02/2017

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre,
LANSMANT Sébastien, LABEYRIE Nicolas, Mmes CARRERE Amandine,
MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile, DESPAX Nelly.

Excusés : Mme DAL BEN Carine, M. CASTAY Jean-Marc.

Absent : M. CABANNES Pierre.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Eclairage Eglise de Montréal mission de maîtrise d'œuvre choix de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle que l'église de Montréal est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques et à ce titre le maître d'œuvre doit être un architecte du patrimoine.

Des devis ont été demandés à :

- Monsieur Pierre CADOT, DPLG 32200 CATONVIELLE
- Monsieur Julien TAJAN, DPLG, 32160 TASQUE
- Monsieur Etienne LAVIGNE, DPLG 64000 PAU
- Monsieur Jean-Marc JOURDAIN, DPLG 32000 AUCH

La seule proposition reçue dans les délais est celle de Monsieur Pierre CADOT et ses honoraires de mission complète s'élèvent à 4 000 € H T.

Pour information :

- la demande d'un Permis de Construire est obligatoire,
- les deux volets de sécurité et d'accessibilité sont à intégrer dans la demande de PC
- les éléments de mission de suivi de travaux en collaboration avec le SDEG sont à prendre en compte,
- il faudra prévoir les relations avec un contrôleur technique, obligatoire pour un édifice de type V de la 3^{ème} catégorie.

Le Conseil Municipal,
Où les explications de Monsieur le Maire
Accepte la proposition ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette mission.

Fait à MONTREAL le 6 Mars 2017

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

